

**Café de la paix l'imaginaire de la paix(4) Ecole de la paix 7 Rue Très
Cloîtres le 16 mai 18h**



« Partout on le constate, au cours de notre histoire ensanglantée : là où les humains ne supportent plus la parole renaît le massacre ¹» Le respect de la loi symbolique établit le soubassement de l'échange. Un médiateur peut s'avérer nécessaire pour rétablir une communication bloquée. La confrontation démocratique suppose que chacun défende ses convictions raisonnables

I) La contrainte humanisante du langage
La mise en scène des mots crée du lien social²³

On ne sait pas assez - on ne nous a peut-être pas assez enseigné - de quel désintéressement, de quel esprit d'objectivité le langage est le prix. On croit communément

¹ Legendre, La fabrique de l'homme occidental

² (Chez les grecs) Être politique, vivre dans une polis, cela signifiait que toutes choses se décidaient par la parole et la persuasion et non par la force ni la violence H Arendt condition de l'homme moderne p64

*Quelque intensément que les choses du monde nous affectent, quelque profondément qu'elles puissent nous émouvoir et nous stimuler, elles ne deviennent humaines pour nous qu'au moment où nous pouvons en débattre avec nos semblables. Tout ce qui ne peut devenir objet de dialogue peut bien être sublime, horrible ou mystérieux, voire trouver voix humaine à travers laquelle résonner dans le monde, mais ce n'est pas vraiment humain. Nous humanisons ce qui se passe dans le monde et en nous en en parlant, et, dans ce parler, nous apprenons à être humains. Hannah ARENDT, **Vies politiques**, Gallimard, Paris, 1974, pp. 34-35*

³ Adresser la parole à quelqu'un signifie au fond le reconnaître comme un membre possible de la communauté à venir d'hommes libres. La parole crée un rapport commun à la vérité, dont l'affirmation la plus fondamentale de l'existence d'autrui à qui l'on adresse la parole, et même en fait de toutes les existences d'après leurs possibilités. Tant que la parole nie les possibilités, elle se trouve en contradiction avec elle-même. La parole du surveillant dans un camp de concentration est en soi un affreux contre-sens, quel que soit son contenu ; c'est donc qu'elle condamne la fonction même du locuteur. **Horkheimer** lettre à Adorno cité par Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale p 455

que le langage a des vertus toutes passives ; on ne lui accorde que le mérite de décalquer, en des symboles appropriés, une expérience donnée ; on ne sait pas, on ne nous a pas dit, qu'il collabore à cette expérience et qu'il crée tout ce qu'il exprime. Or il le crée en nous faisant voir toutes choses, et même notre vie intérieure, avec les yeux d'autrui, et en installant en nous à l'égard de tout spectacle ce spectateur impartial et désintéressé dont a parlé Ad. Smith. Il est donc un très puissant agent de socialisation : il n'assure pas seulement notre communication avec d'autres ; il fait d'abord que nous soyons communicables. Né d'un besoin de communion sociale, il l'a régénéré en lui créant les moyens d'atteindre ses fins. Il n'est pas seulement un instrument de la société : il en est un facteur. Pour parler avec d'autres, je dois d'abord recréer en moi-même la société que nous avons à former en commun. Je leur emprunte leur vocabulaire et leur syntaxe, et j'y mets ma pensée et mon sentiment. Instrument de toutes les traditions, il est aussi l'agent de toutes les initiatives à portée sociale. Dès que l'homme parle, il se fait humain et il se sent obligé de le devenir. Mon langage peut bien tromper sur ma pensée, mais c'est du moins en la rendant commune, c'est-à-dire plausible. Il y a une probité enveloppée, même généralement parlant, dans son génie. Et il dément dans son expression la fausseté qui peut être enveloppée dans ses intentions. On ne peut mentir qu'en cachant son mensonge. Tout langage nous rend public et nous fait avec les autres une mentalité interchangeable. Et c'est pourquoi, comme le mensonge qu'il pourrait propager, il dément la haine même qu'il paraît déclarer. Si je te dis que je te hais, je te le dis pourtant, c'est-à-dire que je te prends en confiance : je te mets dans le secret de mon coeur, et je t'y place ainsi, par conséquent, toi-même de quelque manière. Je n'ai pas rompu toute communauté avec toi. La haine qui s'avoue ne peut être entière. Telle est donc la socialité inhérente au langage, et, comme toutes les socialités dont la raison est la source, celle-là est anoblissante et régénérante pour l'individu. Elle ne le socialise qu'en l'élevant au-dessus de sa médiocrité individuelle. Entendue en ce sens, la socialisation est toujours un facteur de moralité. Il y a une vertu liée, non pas à tout ce qu'une société constituée nous impose du dehors, mais à tout ce qui constitue une société entre des consciences jusqu'alors isolées. Et c'est parce que le langage participe à cette constitution d'une manière insigne qu'il occupe un rang si élevé, parmi tous les facteurs de la vie sociale

Pradines, traité de psychologie générale II le génie humain p 634 puf

II) l'inscription dans les esprits de la loi symbolique

La punition s'avère parfois nécessaire

a) la loi symbolique interdit le parricide qui met en cause la déraison ⁴

⁴ La Loi Symbolique

Elle est la Loi de l'Homme. Elle n'est pas la loi d'un tel ou d'un tel qui se permettrait de faire la loi, elle n'est pas la loi de la République car toutes ces lois écrites sont marquées par leur caractère variable et contingent – elles ne sont pas les mêmes en des lieux et des temps différents. Cette Loi symbolique est la même pour tout homme de tous temps et de toutes parts. Cette Loi de l'Homme est au-dessus de toutes les particularités des différentes lois. Elle est universelle et englobe toutes les autres. Cette Loi est dite symbolique car elle n'est écrite dans aucun code juridique, elle doit s'inscrire dans l'homme, c'est elle qui règle les rapports humains. On peut dire que la Loi est la garantie du désir : il s'agit, en effet, pour chacun d'arriver à un désir compatible avec le désir de l'autre et les exigences de la vie en société.

« N'attente jamais à la liberté d'autrui ou comporte toi avec autrui de façon à reconnaître et son altérité (sa différence) et sa similitude en respectant entre lui et toi la distance sans laquelle personne ne peut exister ». M. Natanson.

Tuer soit père ou plus généralement son parent - n'est pas une violence ordinaire. La tradition l'appelle un « crime incroyable ». Car c'est prétendre, à travers cet homicide. Anéantir l'ordre du monde. C'est le prototype du geste totalitaire.

Le Droit romain punissait le parricide par l'exécution capitale. Au cours d'un cérémonial qui excluait de l'univers humain le meurtrier, il est écrit : « Qu'il périsse enfermé dans un sac cousu, en compagnie d'un chien, d'un coq, d'une vipère et d'un singe Constitution de l'empereur Constantin (IV^e siècle), reprise dans le Code de l'empereur Justinien (V siècle), livre 9, titre 17 (« De ceux qui ont tué parents ou enfants ») : « Si quelqu'un a hâté la mort de son père ou de sa mère, et autres ascendants, ou de son fils ou de sa fille, et autres descendants, - qu'il ait accouché de son crime en secret ou au grand jour -, qu'il soit puni de la peine du parricide. Qu'il ne reçoive la mort, ni par le glaive, ni par le feu, ni par quelque autre peine ordinaire ; mais cousu dans un sac de peau, enfermé avec un chien, un coq, une vipère et un singe, dans cet espace étroit pour bêtes sauvages, qu'il se mélange à l'intimité des serpents. Et selon la contrée, qu'il soit jeté à la mer ou dans le cours d'eau voisin, afin que, encore vivant, il soit privé de tous les éléments, que durant sa survie le ciel lui soit enlevé, et que la terre lui soit refusée après sa mort. »

Face à la mort, au meurtre, au sacrifice humain, en Occident comme partout, le noyau dur des lois, c'est la question de la Raison et de la dé-Raison, à l'échelle des sociétés.

Les États modernes sont des fictions généalogiques ils sont construits comme des êtres qui seraient doués de Raison pour faire obstacle à la dé-Raison.

Par les montages du Droit, les États organisent que les humains cèdent la place à d'autres humains, pour que les fils - les fils de l'un et l'autre sexe - succèdent aux fils.

Au XX^e siècle, des idoles d'État - Lénine. Hitler Staline, Mao-sont venues incarner l'idéologie parricide.

Le sacrifice humain de masse a pris statut de simple pratique gestionnaire.

Et dans la vie quotidienne de nos sociétés héritière, des tyrans, les despotismes privés ont pris le relais, dans des enfers familiaux.

P Legendre, la fabrique de l'homme occidental arte editionp20

b) étapes de l'intégration de la Loi symbolique chez l'enfant.

1er interdit : l'interdit de la toute puissance.

Dès les premiers jours de la vie, lorsque le bébé a acquis un sentiment de sécurité vis à vis de ses parents mais en particulier de sa mère, qu'il a compris qu'elle répondait à ses différents besoins (nourriture, propreté, affectivité, langage, motricité, etc...), il va s'appuyer sur ce sentiment et tenter de la posséder. C'est dans une relation chaleureuse que la mère va lui faire comprendre que, lui ayant donné tout ce dont il avait besoin, il doit maintenant accepter de rester seul (« Tu ne feras pas de moi ce que tu veux, et, moi non plus, je ne ferai pas ce que je veux de toi »). Ceci suppose pour l'enfant un double mouvement de renoncement et d'investissement du monde (jouer). La mère, elle, renonce à la possession impossible et va permettre à son enfant de se constituer comme personne. Elle lui fait comprendre que sa vie est ordonnée vers d'autres personnes mais aussi vers d'autres activités et qu'il n'obtiendra pas tout d'elle. En limitant la relation, elle fait acte de séparation entre elle et lui et permet en même temps qu'il puisse lui aussi se tourner vers d'autres personnes. L'enfant apprend à renoncer à l'attachement exclusif. Le père a une place fondamentale car il soutient cette phase de séparation primordiale et nécessaire.

2ème interdit : l'interdit de meurtre et de vandalisme (il faut entendre : interdit de faire du mal à l'autre, interdit de violence sur l'autre).

C'est sur cet interdit que doit s'appuyer tout atteinte au corps de l'autre ou toute détérioration à ce qui appartient à l'autre ou à la société. L'enfant ayant acquis une certaine autonomie motrice va à la fois à la découverte de l'autre et à la découverte du monde. Quand il se permet dans un jardin public de taper la tête d'un autre enfant avec une pelle, l'adulte présent va lui signifier l'interdit et lui expliquer une autre façon de jouer avec l'autre ; de même lorsqu'il va découvrir les crayons et en profiter pour écrire sur le mur ou déchirer les livres de son frère car il aime cette activité, il lui sera signifié l'Interdit et en même temps il lui sera proposé des jeux conciliant ses goûts. Nous voyons également ce double mouvement de renoncement et d'investissement.

3ème interdit : interdit de l'inceste.

Quand l'enfant découvre la relation amoureuse de ses parents, il va s'imaginer qu'il peut lui aussi prendre une place dans cette relation et devenir partenaire de sa mère ou de son père selon qu'il est un garçon ou une fille. Il lui est là aussi signifié l'interdit : « *Ce n'est pas, parce que tu es petit que cela t'est interdit, c'est parce que toute relation amoureuse est interdite entre parents et enfants, entre frères et sœurs* ». Renoncement là encore à un certain type de relation mais ouverture à la société des enfants et à l'apprentissage de la socialisation. Cet interdit va régler les lois sociales car elle engendre les lois d'alliance.

Brigitte Serrano-Vulliod, Catherine Rouhier, L'imaginaire au service de l'éducation à la paix Grenoble, France, février 2006

III) l'enjeu de la médiation

La médiation apporte de l'huile dans les rouages grippés

a) définition : médiation⁵, négociation, arbitrage

. En fait, la négociation recouvre deux dimensions fondamentales (Wolton et McKersie, 1965) plus ou moins présentes dans les interactions. Ces dimensions peuvent être situées sur un continuum allant de la confrontation (négociation dite « distributive ») au dialogue (négociation dite « intégrative »). La première est plutôt conflictuelle car les parties recherchent la maximisation de leurs intérêts, du fait notamment que tout gain de l'une correspond à une perte de l'autre. La seconde est plutôt coopérative dans la mesure où les intérêts des parties sont communs et le projet vise le consensus des interactants. Contrairement à la médiation, dont l'objectif premier est la prise en compte des intérêts subjectifs et des relations interpersonnelles, la négociation porte plus spécifiquement sur des éléments objectifs puisque la dimension subjective et émotionnelle, même si elle demeure importante, se révèle être plus secondaire. Autre différence, le médiateur ne défend jamais une position (Milburn, 2006) et ne cherche aucunement l'acceptabilité « forcée » des solutions ou le « passage en force » d'un accord. Aussi, à l'inverse de la médiation, la

⁵ : « un processus de communication éthique reposant sur la responsabilité et l'autonomie des participants, dans lequel un tiers -impartial, indépendant, sans pouvoir de trancher ou de proposer (sans pouvoir décisionnel ou consultatif) avec la seule autorité que lui reconnaissent les médiateurs -, favorise par des entretiens confidentiels l'établissement, le rétablissement du lien social, la prévention ou le règlement de la situation en cause. » (Michèle Guillaume-Hofnung, *La médiation*, PUF, 2005).

négociation n'implique pas forcément la présence d'un tiers puisque les parties peuvent négocier par le biais de leurs représentants respectifs ou directement. [...]. Contrairement à la médiation, la négociation n'exige pas forcément une position de neutralité et d'impartialité car le négociateur peut être partie prenante de l'objet du conflit. En revanche, le médiateur peut utiliser des techniques de négociation qui ne dérogent pas à sa position d'impartialité et de neutralité. [...]

L'arbitrage peut se définir comme « l'institution par laquelle un tiers règle le différend qui oppose deux ou plusieurs parties en exerçant la mission juridictionnelle qui lui a été confiée par celles-ci » (Jarrasson, 1987, p. 372). Même si l'arbitre est un tiers indépendant, son rôle est de trancher un litige et d'imposer sa décision alors que le médiateur doit permettre aux médiés d'être libres du contenu de leur accord. Le positionnement de l'arbitre est donc fondamentalement différent de celui du médiateur car les décisions n'émanent pas des parties elles-mêmes mais de ce tiers. Alors que la « convention d'arbitrage » délimite la mission de l'arbitre, sa décision appelée « sentence arbitrale » revêt un caractère juridictionnel au même titre qu'un jugement. Les arbitres se fondent sur les règles de droit, mais ils peuvent aussi statuer en « amiables compositeurs », c'est-à-dire en s'appuyant sur des règles d'équité ou d'usage. L'arbitrage est en quelque sorte une justice privée qui peut être proposée au moment d'un conflit ou être décidée en amont dans le cadre d'accords sur le règlement des conflits .

Fathi ben Mrad définir la médiation parmi les modes alternatifs de régulation des conflits

b) la négociation et la médiation visent la constitution d'un imaginaire commun.

1- Par l'imagination les négociations avancent - qu'elles réussissent ou ratent.

Les histoires - réelles ou fictives - que se raconte le négociateur structurent la discussion et expliquent son résultat. L'imagination est la puissance qui, de part en part, à chaque moment du dialogue, active cette condition essentielle de toute négociation : la possibilité pour les positions et prétentions de départ de bouger, s'adapter, se modifier, s'acclimater à l'autre. Que ce soit pour concéder ou prendre un angle inattendu, ou pour se bloquer, les protagonistes de la négociation en appellent à leur imagination. Ils manipulent du nouveau avec du donné, que leur subjectivité engendre dans le cours de la discussion, et qui influe sur ce cours. Le crédit donné à l'imagination se joue des limites techniques. Dans cette mesure la négociation peut-elle être qualifiée de permanente. [...]

Les protagonistes de la négociation commencent par construire leur relation sur le plan méta communicationnel, complémentaire des données avec lesquelles ils sont entrés pour négocier (leurs buts et peurs, le contexte des événements...) Ils sont déjà en train de faire émerger du nouveau avec du donné. Ils se projettent dans l'avenir de leur discussion. Le décentrement sur la situation de communication qui reste à honorer (nous n'en sommes qu'à l'entame de la discussion) exige d'eux un effort d'imagination. Ils se font une promesse croisée, sans autre assurance que cette négociation sur la négociation qui repose elle-même sur des mots échangés. Or, le propre de la promesse est d'être entièrement encore à effectuer, à tenir ou ne pas tenir. Elle est un pur acte de parole, encore une fiction au sens de ce qui pourrait exister, mais n'existe pas encore : une non présence⁶. OLIVIER FOURNOUT L'imagination en négociation In: Communication et langages. N°142, 4ème trimestre 2004. pp. 53-70.

2- la médiation interculturelle

⁶ L'acte d'imagination, inscrit dans la matérialité d'une parole, implique les acteurs s'impliquant eux-mêmes par cet acte, à la hauteur de leur engagement, en attente de vérification : c'est pourquoi le terme de « contrat de communication » qui fige dans l'idée d'un « contrat » le résultat de la négociation sur la négociation - peut être avantageusement amendé par la notion d'« implication de communication

*Une partie importante de l'action des médiatrices est de faire faire un cheminement mental, une sorte de réactualisation du parcours migratoire, en amenant les personnes à la prise de conscience de ce qui a profondément changé dans leur environnement, dans leur mode de vie, comme dans leur univers mental. Beaucoup de migrants n'ont pas d'emblée cette conscience qui est tout à fait nécessaire pour une acculturation harmonieuse, au sens d'une restructuration d'une identité qui combine à la fois le maintien des racines et l'acquisition de nouvelles valeurs, processus qui permet de trouver une place dans la nouvelle société, sans ruptures identitaires [...] **Créer un « état d'espérance »***

Dans toute médiation, quel que soit son champ, un processus de construction de liens de confiance avec les protagonistes doit s'instaurer pour pouvoir faire évoluer les parties en présence vers des points de vue permettant des démarches nouvelles. Pour cela, les protagonistes doivent être de statut égal. Or, dans les cas de la médiation sociale et culturelle, les migrants ne sont jamais sur un pied d'égalité avec les acteurs institutionnels. Dans notre société, diplômes et niveau socio-économique assurent une place dans la hiérarchie sociale à laquelle accèdent rarement les migrants de la première génération. Entre des enseignants et des parents illettrés, par exemple, il y a égalité de droit mais non de statut ni d'autorité. Alors quoi faire pour quand même permettre la négociation [...]

*. Ainsi, bien que les parents n'aient pas le niveau d'éducation des enseignants, une médiatrice intervenant en milieu scolaire leur donne l'espoir d'être en capacité de s'adresser à ces enseignants et d'être entendus d'eux. Elle instaure une égalité⁷ en devenir, elle en pose les bases. « Je leur dis : oui tu peux, en tant que mère, si, tu peux [...] ce que tu dis là ici, tu peux le dire devant les parents ou devant les profs. Ils vont t'écouter. » [...] On peut dire que les médiatrices, par leur capacité à faire se rencontrer des univers différents, de statuts très inégaux, et par leur aptitude à moduler leur approche, instaurent avec les gens qu'elles accompagnent la possibilité de sortir d'un état d'infériorisation et de devenir des partenaires quasi égaux dans la prise en compte de leurs problèmes. On peut dire qu'elles ont une action émancipatrice. **Margalit Cohen-Emerique et Sonia Fayman, médiateurs interculturels, passerelles d'identités***

IV La confrontation des points de vue en démocratie

L'éducation citoyenne aux conflits symboliques⁸

a) La concurrence des imaginaires politiques

Le régime démocratique, en se fondant sur les dialogues et la diversité des opinions, ouvre aux imaginaires politiques une carrière indéfinie. La vivacité des débats, la nécessité de capter les électors, l'inventivité individuelle se conjuguent pour provoquer une multiplication des analyses, des affirmations et des rêves utopiques, fournissant à l'imaginaire

⁷ Le processus de médiation présuppose que les parties disposent de ressources cognitives, de capacités d'argumentation et de critique mutuelle. Chaque protagoniste est traité comme un égal, appelé à participer à la résolution du problème ou du conflit en cause. La notion de capacité est centrale et constitue le « référent ultime du respect moral et de la reconnaissance de l'homme comme sujet de droit. » (Ricoeur, 1995). Intervenir en tiers aujourd'hui Elisabeth Vockrick

⁸ Selon Arendt l'imagination est la faculté politique par excellence : la politique commence à partir du moment où je suis capable de me mettre à la place des autres, mon voisin l'étranger l'adversaire comprendre, c'est élargir son imaginaire....La capacité de changer son angle de vision, nous la recevons de l'imaginaire Revue de théologie et de philosophie, « Paul Ricoeur, perspectives romandes », Vol. 138,

politique une scène en constant renouvellement. Toutefois, on peut distinguer, en deçà de ces changements, des continuités non perçues. Ainsi, un principe organisateur, telle la division entre droite et gauche, issue de l'occupation de l'espace lors des assemblées par les députés au cours de la Révolution de 1789, s'est maintenue comme un point de repère permanent des significations politiques. De même, des traumatismes puissants, tels ceux de la Seconde Guerre mondiale, ont marqué les imaginaires, fournissant à tous des points de repère conflictuels et des pôles affectifs opposés.

Ces imaginaires politiques ne sont pas seulement le propre des différents partis qui, dans les polémiques électorales, ne manquent pas d'affirmer et de renouveler leur imaginaire. Ils répondent aussi aux représentations collectives des différents groupes et catégories sociales qui composent l'électorat. Ainsi, face à des électeurs fortement influencés par les appartenances ethniques, l'imaginaire politique doit composer avec les représentations propres à chaque communauté, soit pour les assumer partiellement, soit, et le plus souvent, pour en ménager les croyances et les préjugés. Les imaginaires politiques constituent donc, inévitablement, un enjeu permanent de conflits symboliques. Les leaders politiques sont soucieux de représenter ou de ménager les rêves et les projets de leurs électeurs, mais ils doivent aussi rassembler des arguments tendant à invalider les imaginaires adverses, en souligner les incohérences, leur utopisme ou, éventuellement, les dangers qu'ils feraient courir à la majorité de la population. Ces constructions et déconstructions des représentations collectives accompagnent continûment les concurrences dans l'espace du politique. Pierre Ansart l'imaginaire social Encyclopædia Universalis 2007,

b) la régulation par l'affirmation des convictions raisonnables

Si vous voulez avoir l'oreille du public et si vous avez foi en la démocratie, ne vous prétendez pas à même de décider pour les gens. Si vous prenez vos responsabilités au sérieux, faites, au contraire, le nécessaire pour obliger vos concitoyens à décider par eux-mêmes et à se mettre à la place de l'homme d'État responsable. Cela ne veut pas dire que vous n'ayez pas le droit de leur communiquer ce que vous croyez être la vérité ou de leur donner votre avis. C'est le contraire qui est requis : vous devez leur faire part de tout ce que vous croyez important quant à la question débattue, même leur donner les raisons pour lesquelles vous pensez que la question en jeu est vraiment un problème politique, une « affaire d'État » et non un problème propre seulement à tel ou tel groupe. Il est fort possible que vous soyez mal compris, interprété de travers, pris pour un « propagandiste ». Vous aurez à maintenir ferme la conviction qu'à long terme vos concitoyens, et vous avec eux, apprendront, en dépit de toutes sortes de méfiance et de toutes les lourdes responsabilités à l'origine de cette méfiance, à apprécier raisonnablement les arguments raisonnables en faveur d'une proposition donnée - qu'ils apprendront à se demander, non pourquoi vous parlez comme vous le faites, mais si ce que vous dites est vrai, cohérent, sensé, sain. Si vous ne croyez pas en cette possibilité, ne vous dites pas démocrate : il serait plus démocratique de votre part d'exposer les raisons pour lesquelles vous ne croyez pas à la démocratie (en ce sens, le totalitaire authentique peut se prétendre démocrate). En prenant ouvertement position, vous reconnaissez en votre prochain, le citoyen, un être raisonnable, apte à comprendre votre thèse et vos arguments. Cette considération nous mène à une seconde maxime. Nous avons besoin, non de moins, mais de plus d'esprit partisan.

E Weil, essais et conférence, p 362